Protégez votre exploitation contre les ***INCENDIES***.



Le risque d'incendie – potentiellement majeur – peut être largement anticipé, voire évité dans une exploitation horticole. Cela passe par des mesures de prévention ciblées (et une assurance adaptée). Mais la condition essentielle reste une bonne conscience et analyse des risques potentiels de la part de l'exploitant. Votre conseiller Hortisecur est à votre disposition pour vous présenter les solutions disponibles – avant qu'un sinistre ne survienne.

Prévention : réduire efficacement les risques d'incendie

- ☐ À l'extérieur, ne stockez **jamais de matériaux facilement inflammables** directement contre les serres ou bâtiments, maintenez un espace de sécurité.
- ☐ Rangez les produits combustibles dans des **locaux fermés, résistants au feu** (par exemple des bâtiments maçonnés).
- ☐ N'utilisez **pas les chaufferies ou locaux techniques** comme zones de stockage pour matériaux inflammables.
- ☐ Faites **contrôler annuellement** vos installations et appareils électriques – en particulier les **armoires de commande**.
- ☐ **Évitez l'usage de multiprises**, sources fréquentes de surcharge.
- ☐ Soyez particulièrement vigilant dans les **cuisines, logements du personnel et locaux sociaux : pas de branchements hasardeux.**

Découvrez notre offre d'assurance sur *www.hortisecur.fr*

HORTISECUR

Une marque de **Gartenbau-Versicherung VVaG**

- [ ] Nettoyez les prises de courant **régulièrement** pour limiter les risques de court-circuit.
- [ ] **Entretenez vos équipements techniques** selon un planning défini.
- [ ] **Gardez fermés** les locaux techniques et chaufferies lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- [ ] Réparez ou remplacez **sans attendre** tout matériel défectueux.
- [ ] Lors de travaux avec **flammes nues ou étincelles, protégez** tout matériau combustible.
- [ ] Ayez toujours **un extincteur fonctionnel à portée de main**.
- [ ] **Informez les pompiers** des spécificités de votre exploitation (visites, exercices, plans d'accès).
- [ ] **Mettez à jour vos plans d'intervention** et rendez-les facilement accessibles aux personnes présentes sur l'exploitation.
- [ ] Remplacez les **écrans thermiques inflammables** par des matériaux **ignifugés**.
- [ ] En cas de construction ou rénovation, choisissez des **matériaux résistants au feu** pour les toitures et bâtiments.
- [ ] Équipez les zones sensibles d'une détection incendie, et le cas échéant, d'un **système de sprinklers**.

En cas de sinistre, nous sommes à vos ***CÔTÉS.***

Trois choses sur lesquelles nos membres peuvent compter :



Un suivi personel par un interlocuteur direct.



Une expertise rapide et simple des dommages avec votre délégué régional épaulé le cas échéant par un spécialiste de culture lui-même producteur et assuré.



Une indemnisation non bureaucratique avec un versement possible en cas d'urgence pour débuter rapidement les réparations.

Découvrez notre offre d'assurance sur *www.hortisecur.fr*

HORTISECUR

Une marque de **Gartenbau-Versicherung VVaG**